

INSCRIPTION AU STAGE D'EXPERTISE-COMPTABLE

I. Procédure d'inscription

Merci de remplir ces différents documents dématérialisés et les adresser à Emmanuelle ROUET au Service du Stage du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie **par mail** à : erouet@oec-normandie.fr.

ATTENTION : si vous ne recevez pas d'accusé réception dans les 15 jours qui suivent votre envoi, contactez-nous pour vous assurer de la bonne réception de votre demande.

- Dossier d'inscription complété et signé
- 2 photos d'identité
- une photocopie du Diplôme ou de l'attestation de réussite au DESCF ou DSCG ou du relevé de notes ou du diplôme procurant la dispense de 4 UE obligatoires au moins du DSCG.
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Le consentement pour l'annuaire des Experts-Comptables Stagiaires
- La lettre du futur Maître de Stage sur papier à en-tête du cabinet et **en cas de nomination d'un Maître de stage CAC** la lettre du futur Maître de stage CAC accompagnée d'une convention tripartite.
- Engagement de la Charte nationale du stage signée l'Expert-comptable stagiaire, le Maître de stage, et Maître de stage CAC.
- Engagement du maître de stage en matière de formations

Dans le cas d'un stage en entreprise : Joindre en complément des éléments ci-dessus :

- une attestation de l'employeur

Dans le cas d'une demande de diminution d'une année de stage : Joindre en complément des éléments ci-dessus :

- Courrier du Candidat
- l'accord de votre maître de stage sur la demande de réduction de stage d'une année
- un CV détaillé
- un descriptif des postes, missions et tâches accomplies au cours de cette période d'activité
- un organigramme du service dans lequel vous travaillez
- une attestation du ou des employeurs

II. Dates de début du stage et de dépôt des dossiers :

EN Normandie, nous avons deux dates d'inscriptions au stage soit au 1^{er} janvier soit au 1^{er} juillet de chaque année. Notre période de formations se déroule de septembre à décembre de chaque année.

Si vous souhaitez débiter votre stage au 1^{er} janvier de l'année N, le dossier complet devra nous être transmis avant le 31 décembre de l'année N-1.

Si vous souhaitez débiter votre stage au 1^{er} juillet de l'année N, le dossier complet devra nous être transmis avant le 30 avril de l'année N.

Votre dossier d'inscription sera examiné par le Comité Régional du Stage et soumis ensuite au Conseil régional. La notification de la décision prise vous sera adressée dans les 8 jours suivant la session du Conseil régional.

Dates 2026 des sessions du Comité Régional du Stage et des Sessions de Conseil :

Sessions du Comité Régional du stage	Sessions Conseil Régional de l'OEC
16 février 2026	24 mars 2026
15 juin 2026	26 juin 2026
9 septembre 2026	25 septembre 2026
25 novembre 2026	11 décembre 2026

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter le service du stage du Conseil Régional de Normandie :

- Emmanuelle ROUET au 02 35 89 00 82 ou erouet@oec-normandie.fr